



Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

À la suite de l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 ajoutant de nouvelles mesures au plier d'alerte maximale du décret 1020-2020.

Le conseil municipal siégera à huis clos lors de la séance du 2 février 2021. Les membres du conseil sont autorisés à prendre part, à délibérer et à voter par vidéoconférence. La séance sera publicisée dès que possible sur le site internet de la municipalité. www.st-damase.qc.ca

Si vous avez des questions ou demande à adresser au conseil, nous vous invitons à le faire avant le 1er février 2021, 15 h 00, par courriel à : dg@st-damase.qc.ca ou par téléphone : 450-797-3341 poste 4001

Donné à Saint-Damase, ce 25 janvier 2021

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière